



Subventions environnementales

Dans le but de promouvoir les bonnes habitudes pour avoir un mode de vie écologique, le Municipalité de Lac-des-Écorces a mis sur pieds des programmes de subvention pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durable.



Couches lavables *Saviez-vous que?*



Un bébé se fera changer de couche en moyenne 6 000 fois et produira près d'une tonne de couches avant d'atteindre le stade de la propreté ?



Les couches jetables prennent de 300 à 500 ans à se décomposer pour seulement 4 à 5 heures d'utilisation... Une couche lavable s'utilise environ 230 fois et se décompose totalement en 6 mois.



La production de couches jetables requiert 41 % plus d'eau que la production et l'entretien des couches lavables. Au Canada, c'est 2 400 000 arbres que nous coupons chaque année pour la production de couches jetables ; c'est environ 5 à 12 arbres par enfant.



Avantage du programme

Ce programme offre le remboursement d'une partie des frais liés à l'achat de couches lavables pour les enfants de 6 mois et moins.



UNE SUBVENTION DE 100\$ EST OFFERTE

Conditions d'admissibilité

- Le parent-demandeur doit être résidant permanent e Lac-des-Écorces.
- L'enfant doit être né et âgé de moins de six mois au moment de la demande.
- Avoir fait l'achat d'un minimum de 20 couches lavables (neuves ou usagées) ou l'achat de 20 mètres linéaires de tissus et accessoires nécessaires à la confection de couches.
- S'engager par écrit à utiliser les couches lavables.
- Limite d'une demande par famille.
- La date figurant à la preuve d'achat doit être dans l'année d'inscription ou, au plus tard, de six mois précédant l'année d'inscription.
- Fournir tous les documents exigés.



L'achat local et de marque fabriquée au Québec est encouragé.



En achetant des couches lavables, vous faites une différence tout en faisant un choix écologique et moins coûteux. Une couche lavable = 230 couches jetables!

Produits d'hygiène féminine durables *Saviez-vous que?*



Au Canada, environ 771 millions de protections hygiéniques qui sont jetées, ce qui représente environ 3 kg de produits jetables par personne.



Une personne, au cours de sa vie, utilisera environ 15 000 tampons et/ou serviettes hygiéniques jetables.



Leur composition de différents mélanges de plastiques les rendent non recyclables et non compostables, ce qui leur prendra environ 450 ans à se décomposer complètement.



UNE SUBVENTION DE 50% DU COÛT D'ACHAT

JUSQU'À UN MAXIMUM DE 100\$ PAR PERSONNE
LA SUBVENTION COUVRE LES ACHATS DE PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLE TELS QUE COUPE MENSTRUELLE, LES SERVIETTES HYGIÉNIQUES DURABLE, LES SOUS-VÊTEMENTS DE MENSTRUATION LAVABLES ET LES ÉPONGES AINSI QUE L'ACHAT DE TISSU POUR LA CONFECTION DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES LAVABLES.



Nathalie Young, technicienne en loisirs
672, boul. St-François, Lac-des-Écorces, QC J0W 1H0
819-585-4600 poste 243; loisirs@lacsdesecorces.ca
www.lacsdesecorces.ca



Formulaire d'inscription

À présenter à votre
municipalité

Subvention - Produits d'hygiène
personnels durables



Contrat d'engagement

Nom du demandeur :

Je, _____,

m'engage à utiliser les produits d'hygiène
personnels acquis en collaboration avec la
Municipalité de Lac-des-Écorces.

Adresse :

Téléphone :

Signature :

Date : _____

Signé à (lieu)

Le (date)

Conditions d'admissibilité

- Le demandeur doit être résidant permanent de Lac-des-Écorces ;
- Avoir acheté des produits éligibles au programme ;
- La date figurant à la preuve d'achat doit être dans l'année d'inscription ou, au plus tard, de six mois précédant l'année d'inscription ;
- Pour les achats en ligne, l'adresse de livraison doit être la même que l'adresse de résidence ;
- Le nom des produits est inscrit sur les factures ;
- Fournir tous les documents exigés ;

L'achat local et de marque fabriquée au

Québec est encouragé. 

Remboursement

Les demandes d'inscription seront analysées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Lorsque toutes les conditions d'admissibilité sont remplies et que tous les documents exigés sont fournis, la Municipalité de Lac-des-Écorces émet un remboursement jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire prévue. Le cas échéant, les familles qui le désirent pourront s'inscrire sur une liste d'attente.

- Le remboursement sera d'un maximum de 100 \$.

Documents exigés

- Spécimen de chèque ;
- Preuve de résidence ;
- Preuve d'achat (facture originale) du ou des produits d'hygiène personnels durables ;

OU

- Preuve d'achat (facture originale) de tissus et accessoires nécessaires à la confection des couches lavables ET une photographie des produits confectionnés.

